La restauration de la musique religieuse

En lisant le *Motu proprio* de S. S. le Pape Pie X sur la restauration de la musique sacrée, plusieurs prêtres de Rouen ont eu l'idée d'examiner les moyens les meilleurs de donner satisfaction au désir du Souverain Pontife. C'est ainsi que jeudi dernier, à l'occasion d'une fête de charité en l'église Sainte-Madeleine de Rouen, une assemblée d'artistes étudiait, sur leurs conseils, les différents morceaux qui peuvent le mieux s'adapter à la méthode grégorienne.

Comme l'indique, en effet, le Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen, « les récentes directions de S. S. Pîe X n'ont pas proscrit, ainsi que d'aucuns se l'imaginent, toute musique de nos églises. Elles ont défini ou précisé quel genre de musique on pouvait appeler religieuse; elles ont banni un très grand nombre de compositions modernes sans piété, aux formules profanes ou théâtrales; elles ont recommandé, avec le plain-chant qui peut suffire et qu'on doit perfectionner le plus possible, la polyphonie palestrienne; mais elles n'ent supprimé. pourvu qu'ils soient de bon style, ni les motets, ni les cantiques, ni les chants de nos cantiques, ni les chants de nos confréries, de nos exercices de piété, de nos mois de Marie, etc. On y pourra donc entendre encore, à l'occasion, en dehors des cérémonies liturgiques, de grandes œuvres musicales et religieuses où l'art est évidemment mis au service de la prière et que l'admiration universelle a consacrées. Occasions précieuses, car il faut pour cela des ressources qu'on trouve bien rarement réunies »...

Ce sont là, à notre avis, de très judicieuses réflexions qui nous ont paru dignes d'être reproduites; les polémiques récentes assez vives causées par cette question, diversement interprétée, de la musique d'église, et surtout la haute intervention du Souverain Pontife demandant une plus réelle sanctification de cet art sacré, rendent très louable l'initiative prise, en l'occurrence, par quelques prêtres rouennais.

(Semaine religie se de Paris.)